

Image not found or type unknown



Litige avec le consulat d' athènes

Par **galaxidi**, le **14/12/2008** à **15:38**

Bonjour,
J'aimerais savoir ou je dois m'adresser, (tribunal administratif, conseil d'état ... ?) et quelle serait la procédure à suivre, (intervention d'un avocat ?); lorsque le consulat délivre une lettre diffamatoire; employée par un consul honoraire dans le cadre d'une affaire privée, en cours devant la justice grecque. Ceci malgré l'ambassade qui affirme que les autorités Françaises ne peuvent intervenir, en aucune manière, dans une affaire d'ordre privée
Merci.
galaxidi.